

AIR LIQUIDE TUNISIE

*Société Anonyme au Capital de 32 805 550 Dinars Siège social : 37, rue des Entrepreneurs
Z.I La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport*

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2015

1- L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 32 805 550 DT à 34 117 750 DT par incorporation de 1 230 000 DT des réserves exonérées et de 82 200 DT à prélever sur le poste « Autres réserves » tels qu'ils figurent aux capitaux propres après approbation des comptes au 31 décembre 2014.

Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 52 488 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour vingt-cinq actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2015.

En vue d'assurer un bouclage exact de l'augmentation du capital tout en préservant l'équité entre les actionnaires, Air Liquide Tunisie s'engage à acheter vingt-deux (22) droits d'attribution de l'action Air Liquide Tunisie en vue de leur annulation.

Tous pouvoirs sont conférés au Président du Conseil pour assurer la réalisation de cette augmentation et fixer la date de détachement et de négociation à la bourse des droits d'attribution.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 -L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts :

Ancien texte

Le Capital Social est fixé à 32.805.550 DT
divisé en 1.312.222 actions de 25 Dinars chacune

Nouveau texte

Le Capital Social est fixé à 34.117.750 DT
divisé en 1.364.710 actions de 25 Dinars chacune

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3-L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AIR LIQUIDE TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 32 805 550 Dinars Siège social : 37, rue des Entrepreneurs
Z.I La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 Juin 2015

1- L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers individuels de l'exercice 2014 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 7 827 773,586 Dinars.

Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2- L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2014 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3- L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 et suivant et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4- Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

Bénéfice de l'exercice	7 827 773,586	DT
Résultats reportés	0,000	DT
Total à répartir	7 827 773,586	DT
<u>Répartition</u>		
Réserves légales	252 350,000	DT
Sous-total 1	7 575 423,586	DT
Autres réserves antérieures à 2014	+	1 585 181,426 DT
Sous-total 2	9 160 605,012	DT
Réserves pour réinvestissements exonérés	1 230 000,000	DT
Fonds social	100 000,000	DT
Autres réserves	1 007 050,612	DT
Dividendes	6 823 554,400	DT
Solde	0,000	DT

L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 5,200 DT pour chacune des 1 312 222 actions composant le capital social. Ce dividende est à prélever à hauteur de 1 585 181,426 DT sur les réserves arrêtées au 31/12/2013. Le paiement sera effectué à partir du Mercredi 15 juillet 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5- L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Chékib Nouira. Le mandat de Monsieur Nouira prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6- L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de la Banque Nationale Agricole. Le mandat de la Banque Nationale Agricole prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7- L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Mohamed Habib Ben Saad. Le mandat de Monsieur Ben Saad prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8- L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Bertrand Saraux. Le mandat de Monsieur Saraux prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9- L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Didier Prola. Le mandat de Monsieur Prola prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10- L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années le mandat de Monsieur Emmanuel Dehan. Le mandat de Monsieur Dehan prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11- L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la cooptation de Monsieur Hadi Moussavi en tant qu'Administrateur pour une période de 2 ans. Le mandat de Monsieur Moussavi prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

12- L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 3 années, le mandat de Commissaire aux comptes du Cabinet ECC Mazars. Le mandat du Cabinet ECC Mazars expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2017. La rémunération du Commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

13- L'Assemblée générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs pour 130 000 Dinars par an, dont 20 000 Dinars revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

14- L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AIR LIQUIDE TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 32 805 550 Dinars Siège social : 37, rue des Entrepreneurs
Z.I La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en DT)

ACTIFS	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	2 101 938	2 017 638
Moins: amortissements	-1 689 332	-1 367 482
	412 606	650 156
Immobilisations corporelles	103 283 698	101 689 580
Moins: amortissements	-69 044 406	-64 355 914
	34 239 292	37 333 666
Immobilisations financières	917 961	932 584
Moins: provisions	-92 837	-92 837
	825 124	839 747
Total des actifs immobilisés	35 477 022	38 823 569
Total des actifs non courants	35 477 022	38 823 569
Actifs courants		
Stocks	4 637 575	3 948 091
Moins: provisions	-34 700	-99 876
	4 602 875	3 848 215
Clients et comptes rattachés	33 911 152	28 543 974
Moins: provisions	-462 595	-358 436
	33 448 557	28 185 538
Autres actifs courants	1 653 956	1 906 858
Moins: provisions	-50 058	-26 767
	1 603 898	1 880 091
Placements et autres actifs financiers	63 576	4 659
Moins: provisions		
	63 576	4 659
Liquidités et équivalents de liquidités	183 565	2 143 748
Total des actifs courants	39 902 471	36 062 251
TOTAL DES ACTIFS	75 379 493	74 885 820
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capitaux propres		
Capital social	32 805 550	30 282 050
Réserves	5 517 605	7 136 887
Fonds Social	101 637	74 722
Subventions d'investissements	1 586 504	1 242 835
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	40 011 296	38 736 494
Résultat de l'exercice		
Total des capitaux propres après affectation du résultat	40 011 296	38 736 494
Passifs non courants		
Emprunts	158 058	768 853
Autres passifs financiers	11 807 123	11 859 559
Provisions	67 735	67 735
Total des passifs non courants	12 032 916	12 696 147
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	5 983 070	6 701 537
Autres passifs courants	11 069 055	10 494 658
Concours bancaires et autres passifs financiers	6 283 156	6 256 984
Total des passifs courants	23 335 281	23 453 179
Total des passifs	35 368 197	36 149 326
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	75 379 493	74 885 820

AIR LIQUIDE TUNISIE

*Société Anonyme au Capital de 32 805 550 Dinars Siège social : 37, rue des Entrepreneurs
Z.I La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport*

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en DT)

années en dinars tunisiens	Capital Social	Réserves Légales	Autres Réserves	Compte Spécial D'investissement	Fonds Social	Subventions d'investissement	Résultat de l'Exercice	Total
-----------------------------------	-----------------------	-------------------------	------------------------	--	---------------------	-------------------------------------	-------------------------------	--------------

Solde au 31/12/2013 avant affectation	30 282 050	2 775 855	2 967 318	0	14 722	1 242 835	8 963 662	46 246 442
Réserves Légales		252 350					-252 350	0
Autres réserves			-1 203 636				1 203 636	0
Fonds Social					60 000		-60 000	
Compte Spécial d'Investissement				2 345 000			-2 345 000	0
Dividendes distribués							-7 509 948	-7 509 948
Solde au 31/12/2013 après affectation	30 282 050	3 028 205	1 763 681	2 345 000	74 722	1 242 835	0	38 736 494
Résultat de l'exercice 2014							7 827 774	7 827 774
Autres Variations 2014	2 523 500		-178 500	-2 345 000	-73 085	343 669		270 584
Solde au 31/12/2014 avant affectation	32 805 550	3 028 205	1 585 181	0	1 637	1 586 504	7 827 774	46 834 851
Réserves Légales		252 350					-252 350	0
Autres réserves			1 007 051				-1 007 051	0
Fonds Social					100 000		-100 000	0
Compte Spécial d'Investissement				1 230 000			-1 230 000	0
Dividendes distribués			-1 585 181				-5 238 373	-6 823 554
Solde au 31/12/2014 après affectation	32 805 550	3 280 555	1 007 051	1 230 000	101 637	1 586 504	0	40 011 297